



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SEANCE EN DATE DU 2 JUILLET 2026

Présents : 74

Votants : 80

Pouvoirs : 6

(cf. liste annexe)

Secrétaire de séance : Jean-Luc DI MARCO

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2026

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle Multi-activités d'Arlanc

Délibération n°22

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE LA MÉDIATHÈQUE À AMBERT

La commune d'Ambert a réalisé des travaux de mise en accessibilité du bâtiment Médiathèque/Cinéma en 2025.

Il avait été convenu que la commune porte l'ensemble des travaux et elle avait été chargée de recruter le maître d'œuvre.

Le montant des travaux prévisionnels était de 33 729 € HT, dont 18 628 € à la charge de la communauté de communes.

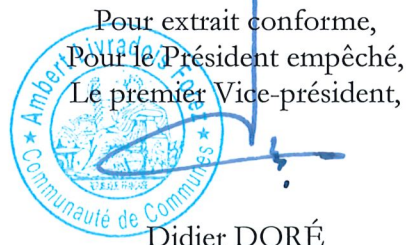
Les travaux réalisés sont arrêtés à 32 173 € HT, et le montant à la charge de la communauté de communes est de 16 752 € TTC.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le montant de la participation de la communauté de communes ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026, dans le cadre d'une décision modificative ;
- de charger M. le Président de toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
Le premier Vice-président,

Didier DORÉ

Publiée le 10 juillet 2026